



HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 2 FEVRIER 2015**

**COMPTE-RENDU**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 19 - Votants : 20

L'an deux mil quinze, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

**Date de convocation** : 29 janvier 2015

**Etaient présents** : Mmes Isabelle BASTID - Karine COUTURE - Joëlle DURET - Chantal HENRY  
Elodie MARECHAL - Aude NYCOLLIN - Bernadette PERRISSIN-FABERT - Odile PETIT  
Sylvie REMILLON - Sylvie ROUX

Mrs Henri CHAUMONTET - Jean-Pierre BOIS - Maurice DEMOLIS - Stéphane DEVILLE-CAVELLIN  
Dominique GOLLIET - Arnaud HEURTAULT - Dominique LOMBARD - Christophe SIBILLE  
Philippe SIMONNET

**Etait excusée** : Mme Caroline LAMOUILLE

**Etaient absents** : Mrs Antoine BORDILLON - Samuel PACCARD - Hubert PATOUIILLER

**Pouvoir** : 1

Madame Caroline LAMOUILLE a donné pouvoir à Madame Joëlle DURET

**Secrétaire de séance** : Madame Elodie MARECHAL

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 15 décembre 2014**
  - 2) **Finances - Restes à réaliser de l'exercice 2014 : information**
  - 3) **Finances - Concession de places de stationnement dans un parc public - avenant n°1 : approbation**
  - 4) **Finances - Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : approbation**
  - 5) **Commande Publique - Programme d'électrification 2013 extension souterraine HTA poste Château Froid : approbation du décompte définitif et du financement**
  - 6) **Informations au Conseil Municipal - Délégation d'attribution au Maire : déclarations d'intention d'aliéner**
  - 7) **Questions diverses**
-

## 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2014

Le procès verbal de cette séance est adopté sans observation.

## 2) FINANCES – RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2014 : INFORMATION

Conformément aux dispositions prévues par l'Instruction Interministérielle Budgétaire et Comptable M14, un état des restes à réaliser de l'exercice 2014 pour la section d'investissement est transmis par le Maire au Comptable de la collectivité.

Ces restes correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes non perçues et juridiquement certaines.

Ceux-ci se résument comme suit :

Recettes d'investissement : 307 700 €

Dépenses d'investissement : 1 631 125 €

Le détail de ces écritures est exposé en séance. Ces restes à réaliser seront repris en report au budget primitif 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES					
Chapitre Articles	Libellé	Montant Prévu sur exercice	Montant Réalisé sur exercice	Montant Non Utilisé	Montant Reporté sur exercice n+1
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>58 600,00</b>	<b>9 596,64</b>	<b>49 003,36</b>	<b>36 825,00</b>
202	Frais d'étude urbanisme	26 100,00	8 274,24	17 825,76	17 825,00
2031	Frais d'études	12 500,00		12 500,00	12 500,00
2051	Concessions et droits similaires	20 000,00	1 322,40	18 677,60	6 500,00
<b>204</b>	<b>Subvention d'équipement versée</b>	<b>413 500,00</b>	<b>133 030,93</b>	<b>280 469,07</b>	<b>264 000,00</b>
2041582	Subvention d'équipement versée à d'autres groupements de collectivités	413 500,00	133 030,93	280 469,07	264 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>182 300,00</b>	<b>84 953,51</b>	<b>97 346,49</b>	<b>83 600,00</b>
2111	Terrains nus	5 000,00		5 000,00	5 000,00
2112	Terrains voirie	25 000,00	7 715,67	17 284,33	17 000,00
2118	Autres terrains	29 000,00	1 820,74	27 179,26	22 000,00
21578	Autres matériels et outillage de Voirie	21 900,00	13 451,42	8 448,58	4 000,00
2158	Autres matériels et outillages	4 200,00	3 890,12	309,88	300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	23 800,00	22 429,44	1 370,56	1 300,00
2184	Mobilier	20 900,00	10 185,04	10 714,96	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 500,00	25 461,08	27 038,92	24 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 403 180,00</b>	<b>1 156 144,98</b>	<b>1 247 035,02</b>	<b>1 246 700,00</b>
2312	Aménagement de Terrains	268 900,00	196 411,30	72 488,70	72 400,00
2313	Constructions (Travaux)	781 800,00	439 941,82	341 858,18	341 800,00
2315	Travaux de voirie	1 352 480,00	519 791,86	832 688,14	832 500,00
<b>TOTAL A REPORTER EN 2015 = Investissement</b>				<b>Dépenses</b>	<b>1 631 125,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre Articles	Libellé	Montant Prévu sur exercice	Montant Réalisé sur exercice	Montant Non recouvré	Montant Reporté sur exercice n+1
10	<b>TLE/TAXE D'AMENAGEMENT</b>	<b>187 600,00</b>	<b>89 754,61</b>	<b>97 845,39</b>	<b>97 800,00</b>
10223	TLE (taxe locale d'équipement)	47 600,00	38 796,27	8 803,73	8 800,00
10226	TA (taxe d'aménagement)	140 000,00	50 958,34	89 041,66	89 000,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>632 406,00</b>	<b>408 288,42</b>	<b>224 117,58</b>	<b>209 900,00</b>
1323	Subvention équipement perçues du département	310 750,00	217 864,62	92 885,38	92 500,00
1328	Autres subventions d'équipement	128 856,00	98 767,28	30 088,72	28 500,00
1388	Subvention d'équipement (autres organismes)	192 800,00	91 656,52	101 143,48	88 900,00
<b>TOTAL A REPORTER EN 2015 = d'investissement</b>				<b>Recettes</b>	<b>307 700,00</b>

### 3) FINANCES – CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS UN PARC PUBLIC – AVENANT N°1 : APPROBATION (DEL n°2015-001)

Par délibération n°2014-088 du 8 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la convention de concession de places de stationnement dans un parc public en faveur du pétitionnaire du Permis de Construire n°07413710X0011.

Il est rappelé que la SCI ESPACE SANTE GROISY est devenue titulaire du Permis de Construire susvisé par arrêté de transfert n°2013-109 du 16 mai 2013.

Cette convention de concession fixe les modalités d'utilisation et les conditions financières.

Le Maire expose en séance publique que compte tenu du nombre de professionnels qui vont exercer dans la maison médicale, il conviendrait de fixer précisément les plages horaires d'utilisation des places de stationnement. Le pétitionnaire s'engage à cet effet à réaliser un portail permettant la gestion des places de stationnement selon les critères retenus. Il en assurera l'entretien, la maintenance et le renouvellement.

Ainsi, il conviendrait de modifier l'article 1 relatif aux modalités d'utilisation par avenant, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions.

Les autres termes de la convention de concession restent inchangés.

Au vu de l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant (joint en annexe),
- d'autoriser le Maire à le signer.

### 4) FINANCES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) : APPROBATION (DEL n°2015-002)

Chaque mois, les collectivités cotisent sur leur masse salariale au CNFPT dans le cadre de la formation de ses agents.

Compte tenu de l'évolution des missions des collectivités locales, les besoins en formation sont en croissance significative.

Afin de répondre à ses besoins, le CNFPT s'engage à augmenter et diversifier les actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation.

Ces actions sont de deux types :

- actions collectives dites « actions intra ou union de collectivité » organisées à la demande d'une collectivité
- participations individuelles sur des formations payantes ouvertes à toutes les collectivités.

La législation en vigueur exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics, donnent lieu à la passation d'une convention de partenariat.

A cet effet, le CNFPT a transmis à la Commune un projet de convention cadre de participation financière fixant les modalités financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention (jointe en annexe),
- d'autoriser le Maire à la signer.

#### **5) COMMANDE PUBLIQUE – PROGRAMME D'ELECTRIFICATION 2013 EXTENSION SOUTERRAINE HTA POSTE CHATEAU FROID : APPROBATION DU DECOMPTE DEFINITIF ET DU FINANCEMENT (DEL n°2015-003)**

Ces travaux, adoptés par délibération du Conseil Municipal n°2012-028 du 25 juin 2012, correspondent à l'extension HTA poste Château Froid.

Le montant total s'élève à la somme de 93 056,39 € HT, soit 111 667,67 € TTC.

Le financement de cet ouvrage est assuré comme suit :

- subvention (40% du montant HT) + récupération de TVA	:	55 833,84 €
- participation de la Commune	:	55 833,83 €

Total 111 667,67 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le décompte définitif des travaux sur réseau électrique, programme subventionné 2013 pour un montant de 111 667,67 € TTC,
- le versement au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel du montant de la participation de la Commune de 55 833,83 € sur ses fonds propres,

*Pour information : il est précisé que la somme payée par la Commune au SIESS sera remboursée par le SIVU de la Fillière selon convention signée.*

#### **6) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Conformément aux délégations d'attributions qui lui ont été données par Délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise au sujet d'une déclaration d'intention d'aliéner visée ci-après :

##### **DIA n° 15 A 0001 du 5 janvier 2015 : pas de préemption**

Terrain B, bâti, issu de la parcelle section C, n° 1230, situé 1105 route des Aires, d'une superficie de 00ha 32a 66ca, classé en zone Uai du PLU.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES**

Elections départementales : les dates de scrutin sont communiquées : les élections se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 21h30.

